



Probleme ancienne compagne

Par **nanou**, le **09/09/2011 à 12:40**

Bonjour, j'ai un ami qui a vécu 3 mois j'ai son ex petit ami il y a plus d'un an, elle lui reclame 300 euros pour les factures car il est sur les papiers du bail eau et électricité, c'est elle qui faisait les chèques et avait les prélèvements sur son compte? dans ce cas là, il n'y a aucune preuve qu'il lui a versé en espèces, comment faire pour qu'elle vienne au tribunal? merci de vos réponses. très urgent

Par **chris_ldv**, le **09/09/2011 à 13:53**

Bonjour, Le demandeur doit apporter la preuve de ce qu'il demande devant le tribunal. Dans le cas indiqué la demande ne peut aboutir que si la personne qui a fait les chèques est en mesure de prouver qu'il existait un accord pour le paiement des sommes dues et que cet accord n'a pas été respecté par l'autre personne. Cordialement, PS: aller devant un tribunal pour 300€ est une ineptie, financièrement parlant.